

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 OCTOBRE 2020

N° 2020-07-10

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à neuf heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Danielle TOUCHE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BESSON à Claude AURIAS, Serge ROUX à Didier-Claude BLANC, Marie-Pierre MONIER à Sébastien BERNARD, Eliane BARREILLE à Jacqueline BOUYAC, Lionel TARDY à Robert GARCIN, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Christelle RUYSSCHAERT à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 9 heures.

Madame Jacqueline BOUYAC est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement d'un site de découverte et de lecture des Paysages au Col de Perty
– Programme Espace valléen - Budget et plan de financement**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2015-10-06 du 6 octobre 2015 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a déposé une candidature à la stratégie Espace Valléen pour le massif des Baronnies provençales. La stratégie présentée s'appuie sur un plan d'actions destiné à valoriser et renforcer l'attractivité du patrimoine naturel et culturel du territoire et ainsi d'accroître la fréquentation tout au long de l'année. Dans ce plan d'actions, le Parc a présenté un projet d'aménagement paysager au col de Perty qui a été retenu.

Cette opération est destinée à mettre en valeur ce site emblématique des Baronnies provençales, l'objectif étant d'inviter les visiteurs à s'arrêter pour découvrir ce paysage exceptionnel situé au cœur du massif et leur fournir des éléments et clés de lecture de ce site.

Pour mener à bien l'ensemble de ces investissements, le Président propose de solliciter les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Départemental de la Drôme selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivants :

| DEPENSES | Montant € HT | RECETTES | Montant € |
|--|-----------------|---|---------------------------------|
| Travaux de terrassement et de préparation du site | 32 115 € | Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%) | 15 000 € |
| Fourniture et livraison de pierres sur site | | Région Auvergne-Rhône-Alpes (30%) | 15 000 € |
| Réalisation de cheminements piétonniers sur le site | | Conseil Départemental de la Drôme (20%) | 10 000 € |
| Réalisation d'un mur de soutènement et d'un mur rambarde en pierre maçonnées | | | |
| Réalisation d'un massif en pierres maçonnées pour poser la plaque de lave émaillée | | | |
| Réalisation d'une calade | | 5 450 € | PnrBP (20 %) Autofinancement |
| Plaque en acier Corten® | 2 840 € | | |
| Démolition des éléments en béton | 1 000 € | | |
| Fourniture et plantation d'arbres/arbustes | 3 060 € | | |
| Réalisation de la plaque en pierre de lave émaillée | 5 000 € | | |
| Accompagnement Maître d'Ouvrage d'un paysagiste et prestation de graphisme | 535 € | | |
| Réalisation d'un plan topographique du site | | | |
| TOTAL | 50 000 € | TOTAL | 50 000 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le plan de financement proposé pour cette action
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet, notamment toute convention utile avec les gestionnaires du site

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

